

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/55

2 avril 1996

(96-1196)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

DECLARATION FAITE PAR LES ETATS-UNIS A LA REUNION DES 20 ET 21 MARS 1996

Observations préliminaires concernant le document intitulé "Mise au point et application des limites de résidus dans les produits alimentaires entrant dans les échanges commerciaux, conformément aux principes de l'OMC relatifs aux SPS" (G/SPS/W/34)

Nous remercions l'Australie d'avoir préparé un document qui porte sur les divers éléments dont les Membres doivent tenir compte pour établir des limites maximales de résidus (LMR) et sur les modalités d'application de ces limites.

Le document traite principalement des produits chimiques dont l'utilisation a été approuvée avant qu'ils ne soient commercialisés ou pour lesquels il faut obtenir des données afin d'établir une LMR. En règle générale, ces limites ne concernent que les résidus de médicaments vétérinaires et de pesticides présents dans les produits alimentaires, plutôt que d'autres types de substances pouvant contaminer accidentellement ces produits. Nous convenons avec le Japon que ce document n'intéresse pas les additifs alimentaires.

Nous reconnaissons, comme il est dit dans le document, que les procédures d'homologation établies à l'échelle nationale pour fixer les LMR peuvent être lentes et coûteuses et nous appuyons la proposition voulant que les pays adoptent les LMR du Codex toutes les fois que c'est possible.

La Commission du Codex a adopté environ 2 500 LMR pour les résidus de pesticides. La majorité des limites fixées par les Etats-Unis sont conformes aux LMR du Codex ou moins élevées. Elles correspondent généralement à la bonne pratique agricole (BPA) des Etats-Unis, qui pourraient tenir compte des BPA d'autres pays s'ils recevaient une demande en ce sens et que des données leur étaient communiquées. Les Etats-Unis ont établi environ 9 000 LMR pour les résidus de pesticides.

D'après notre expérience, les quantités de résidus de pesticides décelés dans les denrées alimentaires importées sont généralement inférieures aux LMR des Etats-Unis. Des problèmes se posent parfois lorsque aucune limite n'a été établie parce que toute présence de résidu dans des produits alimentaires peut alors justifier l'imposition de restrictions à l'importation. Cette situation se produit rarement toutefois.

Je signale que de 1,5 à 2 millions d'expéditions de produits alimentaires entrent chaque année aux Etats-Unis. Des échantillons sont prélevés sur environ 6 000 d'entre elles pour vérifier si elles sont conformes aux LMR fixées pour les pesticides. De ce nombre, seulement 3 pour cent environ des expéditions, soit moins de 200, contiennent des résidus pour lesquels il n'existe aucune LMR ou dont le niveau dépasse la limite établie.

./.

Le plus souvent, il est vrai, comme il est dit dans le document, qu'une seule expédition de produits alimentaires dont le niveau de résidus dépasse légèrement la LMR établie peut ne présenter aucun risque immédiat pour la santé des personnes, étant donné que les effets sur la santé peuvent ne se produire qu'avec le temps et après des expositions répétées. Cette règle souffre cependant quelques exceptions importantes, notamment dans le cas des pesticides comme l'aldicarbe qui présentent des risques de toxicité aiguë plutôt que de toxicité à long terme, et des produits chimiques pour lesquels il n'existe pas de niveau de concentration sans effet observable (CSEO), comme certaines substances cancérogènes dont on ne connaît pas la dose nocive minimale mais qui constituent tout de même un danger pour la santé des personnes.

Par ailleurs, puisque moins de 1 pour cent de tous les produits alimentaires importés aux Etats-Unis sont échantillonnés pour déceler la présence de pesticides, on ne peut présumer que les autres 99 pour cent ne contiennent aucun résidu. Toute évaluation des risques effectuée pour établir une LMR doit tenir compte de l'exposition éventuelle aux résidus présents dans les denrées alimentaires, que celles-ci soient produites au pays ou importées, ainsi que de la capacité du système de contrôle national à empêcher une telle exposition. Par conséquent, les Etats-Unis ne croient pas qu'il soit justifié d'effectuer une évaluation des risques lorsque la présence d'un résidu n'a été décelée qu'une seule fois dans une même expédition de denrées alimentaires, comme il est proposé dans le document.

Bien que les Etats-Unis ne soient pas nécessairement d'accord avec tous les concepts élaborés dans le document de l'Australie, ils adhèrent sans réserve aux postulats de base sur lesquels il repose, à savoir: l'harmonisation des procédures nationales visant à établir des LMR, l'utilisation pour les Membres d'établir leurs mesures sanitaires et phytosanitaires en fonction des normes internationales existantes et la prise en compte des données sur les bonnes pratiques agricoles d'autres pays aux fins de l'établissement des LMR nationales.